



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 30 juin 2017

OBJET : PARTICIPATION CITOYENNE, EDUCATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Programme "jeunesse et égalité femmes-hommes"

Délibération n°

Rapporteur : Marie-José SALAT

PROJET

Le rapporteur(e), Marie-José SALAT;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : PARTICIPATION CITOYENNE, EDUCATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Programme "jeunesse et égalité femmes-hommes"

Exposé des motifs

Grenoble-Alpes Métropole est signataire depuis 2007 de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Il s'agit de favoriser à l'échelle métropolitaine la diffusion d'une culture de l'égalité auprès des acteurs, en développant les échanges, le partage des pratiques, et l'appropriation d'outils opérationnels.

Ces actions s'inscrivent de plain-pied dans le cadre de la démarche promotion de l'égalité, telle qu'elle a été définie par la délibération-cadre du 16 septembre 2011 : elle est constituée de l'ensemble des actions de la Métropole qui visent à prévenir et à lutter contre toutes les discriminations, directes ou indirectes. Elle vise à donner une cohérence et une visibilité à ces actions en faveur de l'égalité, aussi bien au niveau interne que vis-à-vis des partenaires.

La promotion d'une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans une perspective de changement sociétal. Il existe de ce fait un enjeu fort à diffuser cette culture auprès des jeunes générations.

Grenoble-Alpes Métropole confie depuis 2008 à la Maison pour l'égalité femmes-hommes le développement d'une fonction-ressource d'agglomération, qui met en œuvre le volet externe des actions de la Métropole en la matière (le volet interne concernant l'intégration de la question de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité et dans les actions que celle-ci mène).

Bilan du programme d'actions « jeunesse et égalité des sexes »

En octobre 2012, Grenoble-Alpes Métropole a proposé dans le cadre de la quinzaine régionale pour l'égalité femmes-hommes une soirée « carte blanche aux jeunes de l'agglomération ». Quelques projets portés par des jeunes y ont été présentés. A partir de cette première expérience, au cours de l'année scolaire 2013-2014, un programme d'actions centré sur les jeunes a été développé, reconduit chaque année depuis.

Les 3 axes structurants sont :

- des temps de sensibilisation auprès des publics animés par la Maison pour l'égalité femmes-hommes (écoles, collèges, lycées, missions locales),
- des temps de formation proposés à des professionnel-les de la jeunesse et de l'éducation,
- un appel à projets «jeunes pour l'égalité des sexes».

Chaque année, une dizaine de projets est retenue, au moyen d'une enveloppe globale de 10 000 €. Les jeunes impliqués sont âgés de 7 à 26 ans, et leurs projets abordent des thématiques variées, sous des formes diverses. Ils sont valorisés lors d'un événement de restitution en fin d'année scolaire et depuis 2016 sur la chaîne Youtube de la Maison pour l'égalité femmes-hommes.

A travers ce programme, des actions de sensibilisation menées par la Maison pour l'égalité femmes-hommes ont été renforcées en milieu scolaire, que ce soit auprès des élèves ou des équipes éducatives. L'accompagnement des porteurs de projets a permis de faire connaître le centre ressource, de sensibiliser des jeunes qui deviennent à leur tour des relais auprès de leurs réseaux (amis, parents), et donc de toucher des publics éloignés des actions habituelles de la Maison pour l'égalité femmes-hommes.

Objectifs du programme d'actions « jeunesse et égalité des sexes »

Au regard de ce bilan positif, il est proposé de reconduire le programme d'actions « jeunesse et égalité des sexes » chaque année sous la même déclinaison :

- sensibilisations auprès des publics

Il est proposé de poursuivre des interventions dans des établissements scolaires. Cependant, les demandes étant croissantes, la Maison pour l'égalité femmes-hommes travaille avec les associations du territoire à une consolidation des partenariats, notamment avec le Rectorat.

- formation des professionnel-les

L'accent sera mis sur les interventions auprès des équipes enseignantes dans les établissements du secondaire. Le partenariat initié début 2016 avec l'Etablissement Supérieur du Professorat et de l'Education (ESPE) autour de la formation initiale des enseignant-es sera poursuivi.

Par ailleurs, la Maison pour l'égalité femmes-hommes continuera de proposer chaque année un atelier de sensibilisation « égalité et jeunesse » ouvert aux bénévoles ou professionnel-les des associations ou collectivités du territoire.

- appel à projets « jeunes pour l'égalité des sexes ».

L'appel à projets continuera à être lancé annuellement dans l'objectif de susciter, accompagner ou valoriser des initiatives, afin de mobiliser et sensibiliser des jeunes aux enjeux de l'égalité femmes-hommes.

Il est ouvert aux jeunes de l'agglomération de 7 à 26 ans, seuls ou en groupe, dont le projet contribue à la diffusion d'une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les thèmes (mixité, égalité, respect, lutte contre les comportements sexistes, lutte contre les violences sexistes, refus des stéréotypes et des discriminations sexistes, droits des femmes...) comme les formes des projets (production écrite, bande dessinée, slam, théâtre, photographie, exposition, musique, jeu, conférence, vidéo...) peuvent être variés.

Les projets retenus sont présentés lors d'un événement grand public qui sera organisé en fin d'année scolaire (mai-juin). Si la demande en est faite lors de la candidature, une subvention peut être attribuée pour aider à la réalisation des projets retenus, dans la limite d'une enveloppe globale de 10 000 €.

Un jury, présidé par Marie-José Salat, en tant que Vice-présidente chargée de la Participation citoyenne, l'éducation et la lutte contre les discriminations, ouvert aux communes de l'agglomération impliquées dans le réseau égalité femmes-hommes, ainsi qu'à l'Education Nationale, soumet la sélection des projets et le montant proposé des subventions correspondantes à la décision du Président, sur la base d'un rapport d'instruction, (transmis également pour information à la Commission Cohésion Sociale et Politique de la Ville).

Tous les projets, retenus ou non dans le cadre de l'appel à projets, pourront bénéficier de l'accompagnement de la Maison pour l'égalité femmes-hommes (méthodologie, prêt d'outils pédagogiques ou d'exposition...). Pour les projets retenus, l'accompagnement sera obligatoire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Cohésion sociale du 09 juin 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- approuve les objectifs du programme d'actions jeunesse et égalité des sexes,
- approuve le lancement annuel de l'appel à projet « jeunes pour l'égalité des sexes » pour la durée résiduelle du mandat,
- approuve le règlement de l'appel à projets «jeunes pour l'égalité des sexes» tel que présenté en annexe, pour la durée résiduelle du mandat, sauf modification qui serait alors soumise au vote du Conseil Métropolitain,
- autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce projet.